

*Date de dépôt: 31 octobre 2007*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Elisabeth Reusse-  
Decrey, Fabienne Bugnon, Roger Beer et Philippe Joye  
concernant l'élaboration et l'application des mesures contre les  
phénomènes de racisme et d'exclusion**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 9 mars 1993, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*LE GRAND CONSEIL,*

*considérant*

- le climat malsain persistant dans plusieurs pays européens et portant atteinte à la dignité de nombreuses cultures, ethnies ou nationalités;*
- la recrudescence de partis nationaux-populistes dont les programmes reposent essentiellement sur le rejet des travailleurs immigrés et des requérants d'asile, ainsi que sur l'antisémitisme;*
- la dégradation de la situation économique, la perte de références idéologiques et la défiance accrue à l'encontre des forces politiques traditionnelles, qui sont autant de faits favorisant les logiques de repli sur soi, de recherche de bouc-émissaires et d'exclusions sociales;*
- l'accentuation des disparités économiques entre les pays industrialisés et ceux en voie de l'être, ainsi que l'aggravation des conflits et le non respect des droits démocratiques dans des pays proches ou éloignés;*
- l'approbation récente du Conseil national à la ratification par la Suisse de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;*

- *la nécessité de rassembler toutes les forces et les volontés autour des valeurs du pluralisme et de la solidarité en vue de préserver Genève de toute aggravation des phénomènes racistes et d'exclusion,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à étudier les mesures à prendre en vue :*
  - *d'appliquer les dispositifs contenus dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à savoir pénaliser actes et propagandes racistes, veiller à l'élimination de toute pratique administrative discriminatoire et développer des programmes de prévention et de formation;*
  - *d'atténuer les inégalités sociales et les conséquences de la crise économique qui affectent de larges pans de la population;*
  - *de mettre en place une structure de concertation pour assurer l'intégration sociale et culturelle de toutes les composantes de la population genevoise et de définir les tâches prioritaires d'une telle structure à court et moyen terme;*
  - *d'élaborer des programmes de formation axés sur les préjugés et les valeurs du respect de la dignité humaine et de la solidarité, destinés aux jeunes, aux professionnels les plus souvent en contact avec des représentants de cultures différentes, ainsi qu'à la population genevoise dans son ensemble,*
- *à faire rapport au Grand Conseil sur cette étude.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

De 1993, date de dépôt de cette motion, à 2007, le Conseil d'Etat n'est pas resté inactif : dans un premier temps, afin de mettre en œuvre une politique contre les phénomènes de racisme et d'exclusion, il a proposé la loi sur l'intégration des étrangers. Approuvée par le Grand Conseil le 28 juin 2001, la loi a donné les bases légales à la création du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et de la commission consultative de l'intégration et a apporté les premières réponses aux problèmes soulevés.

Le BIE tend de plus en plus à se soucier d'intégration au sens large et non plus seulement de l'intégration des étrangers.

1. S'agissant de la lutte contre le racisme, de nombreuses actions ont été entreprises. A titre d'exemple, on peut mentionner :
  - que le BIE alloue notamment une subvention de 100 000 F par an à des associations luttant contre le racisme. Dès 2008, le même montant sera réparti, dans le même but, en fonction de projets spécifiques;
  - que le BIE a participé comme partenaire à une recherche-formation qui porte sur les incidents de racisme, d'extrémisme de droite, d'antisémitisme et d'autres formes d'exclusion comme le sexisme et la xénophobie chez les jeunes. Cette étude vise à la compréhension de ces nouvelles formes de violence et à l'élaboration de concepts pour la sensibilisation et la formation à l'intention des enseignants et travailleurs sociaux pour les appuyer dans l'immédiat et de façon préventive. La publication d'un manuel est prévue pour la fin de l'année 2007;
  - qu'une semaine d'actions contre le racisme et les discriminations s'est tenue en 2006, avec des actions de sensibilisation à l'intention du public.
2. La problématique du racisme et de l'exclusion concerne tous les départements et est prise en compte dans la politique générale de l'Etat de Genève.
3. Une structure de concertation, selon les vœux des motionnaires, a été mise en place : la commission consultative de l'intégration se réunit environ une fois par trimestre pour aborder ces thèmes et faire le bilan des différents ateliers de travail.

Parallèlement, des groupes tels que le Groupe d'échanges sur les questions interculturelles liées à la jeunesse, réseau d'information et d'échange sur les pratiques, auquel les professionnels sociaux du milieu scolaire participent, ou le Réseau Libellules, plate-forme réunissant toute la palette des collaborateurs de l'école et des intervenants externes, ont été mis sur pied. Ces unités traitent en particulier des problèmes rencontrés avec les jeunes migrants et des aspects liés à l'interculturalité et à l'intégration.

Les Assises de l'intégration, manifestation prévue par la loi sur l'intégration, visent à rassembler les différentes composantes institutionnelles et privées de l'intégration et à débattre, au travers de forums, des problématiques qui lui sont liées.

4. Quant à l'élaboration des programmes de formation demandés au point 4, on peut citer les exemples suivants :

- le BIE a participé aux séances de formation des concierges. Ces interventions contribuent à promouvoir auprès des partenaires concernés une culture institutionnelle et à les aider à répondre de façon plus adéquate aux besoins de la population; de même, le BIE a organisé des formations à l'attention des fonctionnaires concernés par les migrants (sensibilisation à la diversité culturelle);
- la campagne pour le CV anonyme qui visait, d'une part, à créer le débat autour du thème de la discrimination à l'embauche, et d'autre part, à permettre au candidat d'avoir un accès, suite à une analyse sans préjugé de ses compétences, à l'entretien d'embauche;
- des groupes de travail, mis sur pied en 2005, qui cherchent à identifier, avec les acteurs du terrain, les principales difficultés d'intégration dans chaque domaine d'activité et les réponses à y apporter. « Santé-Intégration », après avoir identifié le manque d'information des professionnels et des patients comme problème prioritaire, prépare des dépliants d'information ciblés à l'intention des différentes catégories de patients migrants sur la base d'un répertoire exhaustif conçu pour l'information des professionnels du social et des soignants;
- depuis cette année, le BIE invite les communes à mettre sur pied une journée (ou séance) d'accueil à l'intention des nouveaux arrivants. Cet automne, ces journées (ou séances) ont été organisées dans les communes de la Ville de Genève, d'Onex, de Confignon et du Grand-

Saconnex. D'autres communes ont émis le vœu de s'associer à cette action l'année prochaine.

La présente réponse à cette motion ne peut lister la multitude des actions mises en œuvre. L'ensemble des activités du BIE de l'année 2006 peut être consulté dans le rapport d'activité du BIE.

En 2007, le Conseil d'Etat a décidé d'établir un inventaire raisonné de l'intégration : ainsi, toutes les actions entreprises par le canton, les communes et les associations seront répertoriées et le BIE pourra se concentrer sur les domaines prioritaires.

Enfin, dans le cadre de la définition de la mission du BIE, la lutte globale contre l'exclusion sera une tâche prioritaire. Le BIE pourra être considéré, dès lors, comme la structure de concertation que cette motion appelait à créer.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer